

Téléphone 03 21 50 05 00  
Répondeur/Télécopie 03 21 07 46 07  
E-mail : mairie@torteqesne.fr  
Site internet : www.torteqesne.fr

## DELIBERATION N° 4032/2021

### EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TORTEQUESNE



L'an deux mil vingt, le 29 janvier 2021, le Conseil municipal de Torteqesne, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie.

Tous les membres en exercice étaient présents,  
à l'exception de Mme SURELLE Gwénaëlle, M. MARTEAUX Fabrice

M. LEMAIRE Bruno a été nommé secrétaire de séance

#### **OBJET : Avis concernant l'unité de méthanisation de Monchy le Preux**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil qu'un arrêté préfectoral du 4 décembre 2020 portant ouverture d'une consultation publique sur la demande d'enregistrement d'une unité de méthanisation située lieu-dit « Les Puchots » sur la route départementale 939, sur le territoire de Monchy Le Preux.

La demande est présentée par la société SAS ARTOIS METHAGRI situé à Boiry Notre Dame.

La méthanisation sert à la production de biogaz avec la production d'un résidu : le digestat. Cette unité de méthanisation traite actuellement 29.9 tonnes de matière, et souhaite augmenter sa capacité de production à 99 tonnes/jour. Ce qui implique la construction de deux fosses déportées pour respecter les préconisations en matière de stockage.

Ces deux fosses déportées sont prévues par les exploitants sur la commune de BAILLEUL-SIR-BERTOULT à 10,8 km Nord du site et sur la Commune de CAGNICOURT à 6.2 km Sud-Ouest du site.

Le digestat servira d'ajout minéral mobilisable par les végétaux. Il sera épandu sur les surfaces agricoles des exploitants associées à travers un plan d'épandage prévu dans le document.

25.01 ha de surface dont 22.86 ha potentiellement épandable pour Torteqesne sont concernée par le plan d'épandage.

Conformément au Code de l'Environnement, dans le cadre de l'enquête publique, il est demandé aux communes comprises dans le périmètre du plan d'épandage d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- EMET un avis favorable au projet.

Certifiée exécutoire par sa publication  
et son envoi en préfecture le 04/02/2021

Le Maire  
J.P PONT



Pour extrait conforme  
Le Maire  
J.P PO

